# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 22 septembre 2016 3.4

## CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-

## DEVELOPPEMENT DURABLE

#### QUALITE ET PRIX DU SERVICE PUBLIC

#### DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

#### RAPPORT ANNUEL 2015

Alain CHAUDAGNE, adjoint, délégué en matière de défense et accessibilité, expose à l'assemblée :

**"**Lorsque –et c'est le cas de Riorges– la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale, le contenu du rapport sur la qualité et le prix du service est intégré dans le rapport prévu à l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales. Cette dernière disposition concerne le rapport retraçant l'activité de l'établissement que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre au maire de chaque commune membre.

Le rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets pour l'année 2015 étant établi, il peut être communiqué à l'assemblée.

Roannais Agglomération assure le service de collecte des déchets ménagers et assimilés pour 40 communes, soit 100 580 habitants, sur un territoire de 696 km².

Inscrites dans une démarche mondiale de protection de l'environnement, traduite en France par le Grenelle de l'Environnement, les grandes activités du service sont :

- collecter les matières ;

- les acheminer vers des points de captage définis ;

- prévenir la production de déchets ;

- favoriser le tri sélectif ;

- optimiser les coûts du service en confortant la qualité.

La collecte des déchets ménagers et assimilés s'effectue selon deux modes opératoires :

* + - la collecte en porte à porte (ordures ménagères, cartons des commerçants) ;
		- l'apport volontaire :

- collecte sélective du verre, du papier et des emballages

- déchèteries (au nombre de quatre, sur Roanne, Riorges, Pouilly-les-Nonains et La Pacaudière) qui sont des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration.

Toutes ces activités sont effectuées en régie directe sur six communes (Roanne, Riorges, Villerest, Mably, Commelle Vernay et Le Coteau), soit 68 % de la population du territoire et pour les 34 autres communes (32 % de la population) par des prestataires privés.

Le service est doté :

* d'un centre technique ;
* de quatre déchèteries ;
* de 25 125 bacs à ordures ménagères ;
* de points d'apport volontaire (verre, papier, emballages…).
* d'un parc de véhicules et matériels pour la régie.

Les fréquences de collecte sont les suivantes :

* 2 collectes par semaine pour les secteurs du centre ville ou particulièrement denses ;
* 1 collecte par semaine pour les secteurs de type pavillonnaire ;
* 1 ou 0,5 collecte par semaine pour le rural dispersé.

Depuis le 2 juillet 2012, la tournée mensuelle de collecte des encombrants sur les six communes de l'ex Grand Roanne Agglomération a été remplacée par un service de ramassage sur appel gratuit, en faveur du réemploi et de l'insertion professionnelle. Ce service a été confié à la société C3R (Collecte Réemploi et Recyclage en Roannais), société coopérative d'intérêt collectif.

A ce titre, 1 134,22 tonnes d'encombrants ont été collectés en 2015 (902,70 en 2014) :

- 15 % venant des déchèteries

- 51 % collectés en porte à porte

- 34 % déposés directement chez C3R.

**Synthèse des tonnages 2014/2015**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Type de déchets collectés** | **Tonnages 2014** | **Tonnages 2015** | **Evolution**  |
| **PORTE A PORTE** | Ordures ménagères  | 24 175,14 | 24 211,18 | 0 % |
| Cartons des commerçants | 268,00 | 252,64 | - 6 % |
| **APPORT VOLONTAIRE** | Déchèteries | 26 245,47 | 26 878,45 | 2 % |
| *Déchèteries (valorisés)* | *14 994,96* | *15 017,20* | *0 %* |
| *Déchèteries (encombrants non recyclables)* | *4 527,84* | *4 555,92* | *1 %* |
| *Déchèteries (inertes)* | *6 722,68* | *7 305,33* | *9 %* |
| Collecte sélective | *6 740,68* | *6 603,00* | *- 2 %* |
|  | **TOTAL COLLECTES** | **57 429,29** | **57 945,27** | **0,9 %** |
|  | ***TOTAL hors inertes*** | ***50 706,61*** | ***50 639,94*** | ***- 0,1 %*** |

Les tonnages représentent 577,31 kg/an/habitant (total collecté par rapport à la population concernée y compris inertes) et 504,67 kg/an/habitant (hors inertes).

Le taux de recyclage (hors inertes) représente 42,84 % en 2015.

Pour information, le taux de recyclage était de :

- 36,5 % en 2009

- 36,6 % en 2010

- 36,2 % en 2011

- 42 % en 2012

- 43 % en 2013

- 43,72 % en 2014.

Depuis 2009, l'objectif du Grenelle (- 7 %) est atteint : - 8 % d'ordures ménagères et assimilés (OMA).

Au cours de l'année 2015, une campagne de sensibilisation à la prévention de la production et au tri des déchets a été entreprise :

* sensibilisation du grand public ;
* sensibilisation du public scolaire : 310 élèves sensibilisés à la prévention des déchets ;
* sensibilisation des publics spécifiques (APARU Roanne, CERFOP, MRF de Saint-Germain…) ;
* sensibilisation au compostage domestique.

Depuis le 1er juin 2015, les déchèteries de la Villette et de Varennes sont ouvertes au public les samedis entre 12 et 14h00. Une phase d'expérimentation a confirmé l'impact positif de ces horaires. Cette organisation sera donc pérennisée en 2016.

Par ailleurs, durant le deuxième semestre de l'année 2015, le service déchets ménagers a travaillé à optimiser les collectes en les adaptant au besoin et à l'évolution des tonnages :

* passage de 6 à 5 tournées quotidiennes sur le territoire historique des 6 communes ;
* reprise en régie directe du secteur de l'ex communauté de communes de La Pacaudière ;
* renouvellement de près de 300 bacs vétustes sur ce secteur ;

ce qui a représenté une économie de fonctionnement de plus de 80 000 € par an.

**Eléments financiers**

Pour l'année 2015, les recettes se sont élevées à 11 796 000 € et les dépenses à 10 431 000 €.

Depuis le 1er janvier 2015, Roannais Agglomération a harmonisé son mode de financement du service en instituant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'ensemble de son territoire. Un zonage a été défini en vue de proportionner la taxe à l'importance du service rendu comme suit :

* 7,00 % pour les anciens territoires des communautés de communes issues de la fusion de 2013 ;
* 8,65 % pour les 6 communes du territoire historique de Grand Roanne.

Le montant perçu en 2015 s'élève à 9 945 145 € (10 012 570 € en 2014 (TEOM + REOM)).

**Perspectives 2016**

* A compter du 1er janvier 2016, la collecte des ordures ménagères sera assurée avec la répartition suivante :
* 72 % de la population collectée en direct par Roannais Agglomération (15/40 communes) ;
* 28 % de la population collectée par des prestataires privés (25/40 communes).
* Modification de la collecte des cartons des commerçants.
* Sortie des professionnels en déchèteries et orientation vers des filières de traitement pro.
* Mise en conformité des déchèteries.
* Optimisation des circuits de collecte PAV et nettoyage PAV.
* Labellisation zéro déchet zéro gaspillage : Roannais Agglomération a été retenu parmi 95 autres lauréats, dans le cadre de l'appel à projet lancé par le ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie par l'intermédiaire de l'ADEME, pour aider les collectivités qui souhaitent mettre en place des actions s'inscrivant dans une économie circulaire "*éco conception, consommer mieux et durablement, jeter moins et réutiliser*".
* Prise en compte de la future agglomération.**"**

Vu la loi du 2 février 1995 dite "loi Barnier" ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal donne acte à l'unanimité de la présentation de ce rapport.